

Du plébiscite à la crise. Nécessité d'une refondation épistémologique-théorique de l'idéal démocratique

Placide Rostand ESSOLA*

Résumé

Après un moment de triomphe, notamment au cours du 20e siècle suite, aux dérives des totalitarismes, la démocratie connaît un temps de crise. Mais elle ne se trouve pas totalement discréditée. Elle représente toujours, théoriquement, un idéal pour nos sociétés actuelles. Ce qui devrait alors être envisagé, c'est une révision de son fondement.

La crise à laquelle l'on fait face, devrait atténuer l'élan fondamentaliste et impérialiste de certains défenseurs de la démocratie. L'on doit abandonner cette option d'antan, qui consistait à vouloir se constituer en référence pour les autres peuples qu'on qualifiait d'antidémocratiques. L'on doit, avec humilité, être attentif aux expériences vécues dans d'autres univers. Ceci permettrait d'y déceler diverses expressions de la démocratie, enrichissant finalement la réflexion en cours.

Sans ignorer les vertus et bienfaits de la démocratie dite moderne, l'on doit reconnaître ses multiples limites. Elle réduit l'action des citoyens, consacre la question des droits, et favorise finalement la dissection du peuple. Le cliché ne ressort que les batailles en vue du pouvoir, la revendication des droits, les protestations. D'où la crise observée de nos jours.

Dans le but d'envisager un meilleur avenir pour la démocratie, il convient de la fonder, non sur les principes politico-juridiques et les droits, mais sur son fondement naturel qu'est la république. C'est elle qui rappelle le lien existant entre les citoyens, et qui porte chacun à participer au bien de tous. La solidarité constitue le maître-mot. L'on prônerait alors la démocratie participative. Il ne serait plus simplement question de participer à la prise de décision ; il est tout d'abord question de participer au projet d'un avenir commun.

Mots-clés : démocratie, crise, république, peuple, participation, solidarité

Introduction

La démocratie, depuis la période antique, a souvent constitué l'objet d'un débat interminable, entre ceux qui lui accordent une pertinence et une légitimité certaines, et ceux qui la remettent en question, allant parfois jusqu'à la disqualifier. Au-delà de cette dichotomie, elle a eu des courbes différentes au long de l'histoire. L'on pourrait ainsi admettre que la démocratie a connu un regain au cœur de la modernité. Et elle bénéficiera d'une adhésion plus large durant la période contemporaine, notamment au vu

des drames auxquels auront conduit les régimes totalitaires. Du coup, plusieurs ont pu s'accorder sur le fait qu'il vaut mieux « remettre » le pouvoir au peuple, que de le laisser entre les mains d'un individu ou de quelques-uns.

Ce postulat a favorisé l'expansion de la démocratie à travers le monde, au point que certains en ont fait l'objet d'un impérialisme, portés à l'imposer là où on estimait que le peuple était écrasé. Toutefois, l'on se rend compte que la démocratie n'est pas qu'une solution ; elle constitue aussi un problème. Il

* Au moment de la rédaction de ce texte, le Père Placide Rostand ESSOLA était étudiant de master en philosophie à l'Université catholique d'Afrique centrale – Institut catholique de Yaoundé.

existe des crises, ici et là, même dans les pays ayant une longue tradition démocratique. L'on ne peut manquer de s'interroger. L'idéal démocratique se trouve-t-il totalement discrédité ? N'y aurait-il pas plutôt lieu d'envisager une révision ou une refondation ? Si oui, sur quoi devrait-on fonder la démocratie ?

Notre hypothèse est la suivante. Bien que la démocratie puisse renfermer un certain nombre de bienfaits, qui feraient d'elle un idéal à proposer, ses défenseurs devraient l'aborder avec humilité, pour éviter un penchant dogmatique. Cette humilité accorderait un intérêt aux autres expériences politiques. Une telle attitude amènerait à s'enrichir, et à reconnaître les limites de la démocratie, en vue d'une nouvelle projection. Notre réflexion s'articulera ainsi autour de quatre points. D'entrée de jeu, il sera question d'indiquer quelques préalables épistémiques. Ensuite, nous allons nous pencher sur un cas typique de la réalité africaine souvent qualifiée, a priori, d'antidémocratique. La troisième articulation relèvera les limites et contradictions des systèmes démocratiques ; ce qui nous conduira vers la pointe de la réflexion : la refondation de l'idéal démocratique.

1- Quelques préalables épistémiques

En parlant de l'idéal démocratique, nous ne nous situons pas au cœur du débat visant à définir le meilleur système politique. Il n'est donc pas question de s'aligner derrière ceux qui ont pensé que ce débat est déjà tranché, en faveur de la démocratie. À travers la mention de l'idéal démocratique, nous voulons reconnaître la pertinence de ses principes, et les bienfaits de sa mise en œuvre, pour les sociétés souvent marquées par les conflits, la confiscation du pouvoir et les abus multiples.

Le fait de se pencher sur la démocratie ouvre déjà à une diversité de réalités culturelles et politiques. L'on pourrait ainsi admettre, a priori, qu'il y a une diversité de cultures et de pratiques démocratiques. Lorsque l'on

évoque les régimes démocratiques, il est souvent question de ces nations « ...où les gouvernés choisissent librement les gouvernants qui les représentent » (Touraine, 1994, p. 18). Si l'on s'enferme dans cet angle, il serait difficile de progresser dans la dynamique heuristique. La réflexion sur la démocratie devrait donc, en quelque sorte, connaître une mutation. Il ne s'agirait plus de définir les éléments constitutifs de la démocratie, ni de se livrer à un arbitrage dont la finalité serait de distinguer les systèmes et régimes, entre ceux qui sont démocratiques et ceux qui ne le sont pas. La principale préoccupation devrait plutôt être formulée de la manière suivante : comment renforcer l'idéal démocratique ?

L'on reconnaît certes qu'il existe une longue tradition démocratique dans certains univers spécifiques ; mais il y a lieu d'éviter une logique auto-référencée, ne pouvant que prôner une dynamique d'assujettissement et d'imitation. Plusieurs penseurs épousent le penchant de Robert Dahl qui dit ceci : « Un pays ne sera jugé démocratique que si les principales institutions politiques de la démocratie y sont présentes à un niveau comparable au nôtre. » (Dahl, 1998, p. 191-192) Pourtant, l'enjeu principal ne réside dans le fait de s'arrimer à l'occident ; mais sur une incessante interrogation concernant l'avenir de la démocratie.

Il conviendrait certainement d'établir une nuance entre les systèmes démocratiques, les cultures démocratiques, et les pratiques démocratiques. Nous voulons ici évoquer le cas d'une entité qui ne relève pas proprement de l'ordre politique, mais qui représente une institution forte sur les plans historique et fonctionnel. D'aucuns affirment souvent que l'Église (catholique) n'est pas une démocratie. C'est une évidence. Mais, elle n'est pas pour autant antidémocratique. L'on relève une forte empreinte démocratique dans sa période primitive, notamment dans le livre des actes des apôtres, sans qu'il ne soit question d'un système démocratique proprement dit. Et l'accent mis

particulièrement, ces dernières années, sur la synodalité, contribue aussi à ressortir l’empreinte démocratique ; l’on étant entre autres porté vers la participation du plus grand nombre.

Dans le but de réfuter la logique exclusive, nous voulons partir d’une autre assertion de Dahl, pour affirmer la réalité inverse. Selon lui, « Les pays dits démocratiques ne sont pas pleinement démocratiques. » (Dahl, 1998, p. 29) De même, nous dirions que les régimes antidémocratiques ne le sont pas pleinement. Il y aurait donc, dans n’importe quel « système », mais à différents degrés et sous des formes différentes, une dimension démocratique. Du coup, l’on peut retrouver une culture et des pratiques démocratiques, même dans une monarchie. Il y a ainsi lieu d’abolir « ...l’antinomie traditionnelle, littérale, entre démocratie et monarchie...une monarchie formelle coexiste avec une démocratie réelle » (Duhamel, 1993, p. 133).

L’on gagnerait véritablement à se débarrasser de l’option réductionniste, qui fait de l’alternance, du multipartisme et de l’acte électif, les fondements de la démocratie. « Il faut pour cela se débarrasser des idées, aujourd’hui convenues, qui confondent élections libres et démocratie... » (Testart, 2015, p. 14) Ceci permettrait d’élargir la vision et d’enrichir la réflexion. Ainsi, pour ce qui est de l’Afrique, l’on admettrait aisément que : « Avant l’importation des procédures occidentales de participation, et plus particulièrement du vote, il n’était pas exceptionnel de rencontrer des formules de contrôle du pouvoir ou de la prise de décision collective. » (Quantin, 2009, p. 67)

L’on devrait alors s’ouvrir aux autres univers et réalités politiques, non seulement pour reconnaître l’effectivité des pratiques démocratiques, mais pour en faire un objet d’analyse et d’interprétation pouvant éclairer l’interminable réflexion sur la démocratie. La dynamique d’ouverture et d’enrichissement réciproque que l’on prône au sein du continent africain, en parlant de la

démocratie interculturelle, pourrait être entrevue dans un rayon plus large, rejoignant une dimension planétaire. L’on s’inspirerait ainsi de ce qui se passe ailleurs, sans bien entendu, le reproduire de manière servile. Nous voulons ici, nous appesantir sur une expérience particulière, qui pourra nous éclairer davantage.

2- Un cas typique : le *Nguon* chez les Bamoun (Cameroun)

Le *nguon* renvoie à une grande fête traditionnelle du peuple bamoun, qui renferme une multitude d’articulations, parmi lesquelles un élément que l’on qualifierait à juste titre comme l’expression d’une culture démocratique.

Notre intérêt s’y est porté pour plusieurs raisons. Tout d’abord parce qu’il s’agit d’une des monarchies les plus fortes que l’on retrouve encore sur la terre africaine. Ceci permet de rectifier quelque peu l’image de la monarchie que nous donne Jean-Godefroy Bidima lorsqu’il dit : « Dans la monarchie, le pouvoir était incorporé dans la personne du Prince...médiateur entre les hommes et les dieux, entre les hommes et ces instances transcendantes et souveraines qui étaient la justice et la raison. » (Bidima, 2000, p. 96-97) L’élément retenu permet aussi de frayer un nouvel horizon, qui se rapproche de l’inédit, ou du moins de ce qui n’est pas courant. La plupart du temps, lorsque l’on veut souligner l’existence des réalités et pratiques démocratiques en Afrique, l’on se limite à l’expérience de la palabre, qui garde sa pertinence, et qui mérite d’être davantage explorée et valorisée.

En effet, « L’Afrique, continent des chefferies et des royaumes possède un système de prise de décision : la palabre locale, dont on n’a pas encore exploité toutes les vertus pour l’organisation et la conduite des institutions de l’Etat. » (Okamba, 1994, p. 731) L’élément que nous avons choisi d’analyser renvoie à autre chose que la palabre. Il constitue ainsi un motif de curiosité et d’un profond intérêt. Aussi, il s’agit d’une combinaison de la

démocratie indirecte et directe. L'on y voit une configuration semblable à celle des démocraties dites modernes, mettant en scène le peuple, ses représentants et le pouvoir exécutif (le roi). L'on n'est donc pas dans une dynamique semblable à celle de la palabre qui, bien que tenant compte des différentes composantes de l'entité sociale, se déroule dans un cadre « secret ».

Le *nguon*, selon certains observateurs avisés, ne représente pas seulement un élément minuscule qu'on peut citer pour justifier l'existence des germes de la démocratie. L'on parle en fait, d'une « tradition de démocratie ».¹ Cette tradition a été instaurée depuis 1395, juste un an après la naissance du royaume bamoun. Il s'agissait au départ d'un événement annuel. Mais après un moment trouble, dû notamment à l'interdiction de l'administration coloniale, ce rituel sera ressuscité après plusieurs décennies, et « définitivement restauré en 1993 », sous le règne du Sultan Ibrahim Mbombo Ndjoya, qui en a fait désormais un rendez-vous biennal.

Le *nguon* intègre plusieurs articulations, étant donné qu'il s'agit d'une « pratique rituelle, festive et sociale ». Mais il est défini aussi en lien avec l'élément démocratique qui est mis sous orbite ; au point que ce rituel multiforme est finalement perçu comme une « instance de jugement du roi des bamoun ». En effet, « le roi subit le jugement de tout le peuple ».

Le moment crucial est précédé d'une phase préparatoire au cours de laquelle les chefs rituels (Fona nguon) qui jouent un rôle semblable à celui des parlementaires, parcourent tout le royaume, afin d'être en contact avec tout le peuple qu'ils sont appelés à consulter, au sujet de la gestion du royaume. Ceci touche directement le roi et

ceux qui sont autour de lui. Au moment du rituel proprement dit, le Roi est dépouillé de ses attributs, en présence des chefs *nguon* et du peuple. Puis, « En tant que véritables porte-parole du peuple, les FONA NGUON s'adressent directement et librement au roi... Enfin, les chefs du NGUON, dans un réquisitoire parfois accablant, meublé de reproches, de récriminations demandent justice. » Et intervient ensuite le message du roi, après avoir remis ses attributs. Ce message « ...est en fait le bilan de l'exécution et des recommandations et résolutions des FONA NGUON et de ses activités depuis la précédente édition du NGUON ».

Nous voyons là l'expression d'une culture démocratique, le roi étant considéré comme un « citoyen », au service du peuple. Ce dernier participe à la gestion du pouvoir, sans toutefois banaliser la chefferie. L'on comprend alors, en relation avec le passé et le contexte africain, que le principe selon lequel « le chef a toujours raison » (Dessinga, 2017, p. 40) ne devrait pas être généralisé et absolutisé tel que d'aucuns l'ont souvent fait.

Cette pratique du peuple bamoun, à cause de son aspect systématique, peut à la longue, si l'on n'y prête pas attention, ne conserver que son aspect formel. Dès lors, il se réduirait à un rite qui n'a aucune incidence positive sur la vie de la communauté. Le roi peut s'y familiariser au point de devenir insensible, son seul effort consistant à se soumettre à ce qui est prescrit. Les représentants du peuple peuvent se fourvoyer et se prêter à un marchandage ; s'inscrivant alors en dehors des aspirations du peuple. Et ce dernier peut se contenter d'adresser des critiques au roi, sans honorer ses propres responsabilités. L'on aurait donc simplement, en fin de compte, un système démocratique se contentant de faire exprimer le peuple ou ses représentants à des moments fixés et précis. Ce qui semble insuffisant et même infructueux.

¹ C'est ainsi que le rite a été qualifié, en préambule d'un documentaire sur le *nguon*, diffusé le mercredi 29 février 2023 à 21h, sur la chaîne Canal 2 international. Ladite émission a été intitulée « Nguon : rituels de gouvernance traditionnelle ». Les fragments qui seront mis entre guillemets dans la suite du texte et sans référence bibliographique, ont leurs sources dans ce documentaire.

3- Les limites et contradictions du système démocratique

Notre intention ne consiste pas à discréditer totalement le système démocratique, car toute société est soumise à une systématisation. Il convient d'ailleurs de reconnaître ses bienfaits dans le contexte démocratique. Au cœur de la diversité des identités et des conflits, la systématisation politico-juridique permet de maintenir l'harmonie. Ainsi, pour ne citer que le cas des élections, l'on reconnaît «...l'institutionnalisation du vote comme mode (pacifique) de régulation de la compétition pour le pouvoir » (Otayek, 1998, p. 10). Elle permet aussi de favoriser la justice, en accordant un même statut à tous les membres. Pour ce qui est des premières élections en Afrique du Sud, «...les Noirs étaient officiellement reconnus dans leur statut de citoyen » (Crazel, 1998, p. 34). Le système démocratique peut aussi favoriser une culture démocratique, en prédisposant les citoyens à certaines attitudes, comme «...l'esprit de tolérance, le respect de l'autre et de son opinion... » (Crazel, 1998, p. 34). Les uns et les autres, malgré les différences et les divergences, peuvent « vivre ensemble ». Un système démocratique, méticuleusement pensé et suffisamment assaini peut donc contribuer à nourrir une véritable culture démocratique.

Toutefois, en observant quelques clichés, l'on peut émettre plusieurs réserves, et reconnaître une certaine inefficacité, ou plutôt des limites ; d'abord à cause du « caractère événementiel et ponctuel » (Otayek, 1998, p. 6) de certains actes. Les prescriptions juridiques peuvent être respectées parfaitement, mais le quotidien reste le plus grand défi. Voilà pourquoi l'on note parfois de graves et profondes crises, même dans les grands systèmes démocratiques. Ils tiennent plus à définir les règles du jeu, et mettent finalement en exergue les luttes et confrontations. Celles-ci sont d'ailleurs plus portées par les intérêts que par la raison ; visant d'abord la quête du

pouvoir et non les questions de justice. On observe ainsi, «...des échanges de dénigrements réciproques...détaché des préoccupations du grand nombre » (Brand, 1980, p. 21).

Il est difficile dans un tel contexte de parvenir à la communion du peuple comme sujet unique. Dans ce sens, le système démocratique est antidémocratique. Il contribue quelquefois à la désagrégation et à la dissection du peuple. S'il n'y pas véritablement un peuple dans sa dimension unitaire, la démocratie devient problématique. « Qu'est-ce qu'un peuple dans la démocratie ? Nous le présupposons comme un sujet, nous présupposons l'unité de ce sujet. » (Goubèmon *et al.*, 2014, p. 137) Il y a donc un clivage entre la dimension politico-juridique et la réalité sociale. L'on devrait donc questionner le crédit accordé à certains actes politiques, précisément les élections. Philippe Ardant souligne que « L'élection fonde la démocratie représentative et légitime à elle seule le pouvoir. Comme on a pu le dire, "elle est devenue un rite démocratique". » (Cf. Guèye, 2009, p. 7) Certains établissent alors un rapport synonymique entre élections (libres) et démocratie. Ceci devrait être remis en cause.

Si l'on parle de rite, il s'agit, la plupart du temps, de la dimension ponctuelle et formelle de cet acte, sans une véritable incidence sur le vécu concret. Particulièrement au sujet des régimes africains, une insistance est souvent faite au sujet des élections libres et de l'alternance. Finalement, d'aucuns raisonnent comme s'il s'agit d'une fin en soi. Sans remettre en cause la pertinence des arguments avancés, et la nécessité de révision des codes électoraux, en vue des élections libres et transparentes, l'on dirait qu'on ignore parfois d'autres aspects qui seraient préalables et fondamentaux. Quelquefois, on a envie de dire : élections libres ! Et après ? Quelle serait l'incidence des élections et transparentes au sein d'un peuple déchiré et « affamé » ?

S'il est vrai que la masse est souvent impliquée dans le jeu démocratique, on relève également, pour le regretter, qu'elle est souvent instrumentalisée, étant étrangère aux vrais enjeux. Du coup, la question de la justice se trouve compromise. Et l'un des facteurs qui provoque la crise de la démocratie, est le fait qu'un bon nombre de problèmes ne soient pas résolus. (Cf. Dahl, 1998, p. 2) L'on fait ainsi face à ce que Robert Dahl a appelé «...le dilemme de la participation opposée à l'efficacité» (Dahl, 1998, p. 105). Le système démocratique privilégie le premier pan (par le peuple), pas nécessairement le second (pour le peuple). Et même au niveau de la participation, l'action du citoyen est quasiment limitée. L'on se retrouve face à «...des citoyens réduits au rôle d'électeurs» (Touraine, 1994, p. 18).

Le citoyen se trouve aussi impliqué dans un autre aspect, relatif aux dénonciations et critiques adressées aux dirigeants. Dans un système démocratique, il y a des instances qui jouent déjà le rôle de contre-pouvoir. C'est une bonne chose, au profit de la stabilité et la bonne gouvernance. L'on a eu à considérer l'Afrique du Sud «...comme une démocratie exemplaire, disposant des contre-pouvoirs importants : une justice indépendante, une presse critique, des syndicats puissants» (Cessou, 2013, p. 309). Les citoyens sont souvent mêlés à l'exercice de ce contre-pouvoir, question d'interpeller le «pouvoir». Mais l'on constatera que la présence des contre-pouvoirs ne suffit pas pour donner lieu à une démocratie efficace. L'on fait parfois face à de véritables impasses.

Le rôle des citoyens est souvent réduit à celui d'électeurs et de «juges». L'idéal démocratique que suggère Alain, au sujet de la relation entre les gouvernés et les gouvernants, est non seulement inefficace, mais aussi irréalisable. Selon lui, «La démocratie c'est l'exercice du contrôle des gouvernés sur les gouvernants. Non pas une fois tous les cinq ans, ni tous les ans, mais tous les jours» (Cf. Testart, 2015, p. 14). Tout

en soulignant et en reconnaissant l'effet, quelquefois positif, des mouvements de dénonciation et de contestation, l'on admettrait qu'on ne peut pas tout contrôler ; et l'engagement citoyen fait défaut. Il conviendrait alors de refonder la démocratie et de lui définir un horizon plus éthique que politico-juridique.

4- La nécessité de refonder la démocratie

La démocratie dans son expression contemporaine, s'inscrit davantage dans l'option libérale. Cette dimension ne saurait être écartée. Cependant, l'on note une évacuation de ce qui semble fondamental, et qui s'est affirmé aussi bien dans la Grèce antique que dans la modernité classique : la *res publica* (République). La démocratie mérite ainsi d'être refondée, non pas sur les éléments juridiques et la liberté des citoyens, mais sur la république. Comme l'aura mentionné Lincoln en son temps : «une démocratie dans une république.» (Dahl, 1998, p. 3) Ainsi, ceux qui sont élus ne seront pas les seuls à être interpellés ; la responsabilité sera celle de tous les citoyens : du sommet à la base.

Il est question de valoriser en premier le lien qui unit les différents membres de la communauté, tant il est vrai que toute société est une «association», au sein de laquelle tous ont au départ, les mêmes prérogatives et les mêmes devoirs. C'est le lien partagé qui conditionne et détermine tout le reste. Il s'avère ainsi qu'en notre temps, le fondement est mis en arrière-plan, et l'on finit par ne valoriser que quelques aspects de la démocratie. L'on peut en effet constater que « Dans de nombreux pays, les principes fondateurs de la démocratie sont en recul. » (Delevoeye, 2017, p. 10) Ce qui est mis en exergue c'est la liberté, l'expression, le droit...L'on parle, entre autres, de la rhétorique du «droit à». L'un des défis majeurs de la démocratie, aujourd'hui, consiste à refaire et à consolider le lien républicain. Voilà ce qui est fondamental. Il s'agirait de ce que l'on nomme les liens « pré-

rationnels » (Legault, 1999, p. 25). C'est ce qui devrait exister, quelles que soient les procédures mises en place.

L'on relève, aussi bien dans les sociétés occidentales qu'ailleurs, que « La soif d'expression des opinions et la possibilité d'avoir son mot à dire sur les décisions politiques sont très fortes. » (Bréchon, 2019, p. 69) L'engagement est finalement sacrifié, au profit de l'expression. Il y aurait donc lieu de redéfinir la notion de citoyen. Dans les démocraties contemporaines, le citoyen n'est perçu que comme un sujet de droits. Pourtant, le citoyen devrait constituer un maillon essentiel de la société. Cette seconde dimension constitue d'ailleurs la primauté pour certains penseurs, en l'occurrence Raphaël Glucksmann, qui pense que « la citoyenneté est d'abord un sacrifice. Voilà ce que nous avons oublié aujourd'hui. » (Glucksmann, 2018, p. 121) Ainsi, au-delà des divergences, l'on pourra observer un « élan collectif » (Delevoye, 2017, p. 10). L'une des exigences qui s'affiche, est donc relative à « ...l'éducation à la citoyenneté » (Legault, 1999, p. 201).

Le citoyen ne devrait pas se limiter à donner son opinion ou son avis, et même des sentences. Il devrait s'engager lui-même, en faveur de la bonne marche de la cité. La démocratie qui met l'accent sur la citoyenneté active « ...a un contenu plus social que politique » (Touraine, 1994, p. 48) Dès lors, la justice sociale par exemple, qui est l'un des points les plus sensibles, n'incombe plus qu'aux seuls dirigeants. Tous en deviennent responsables. La question de la justice est certes portée en premier lieu par les instances politiques qui ont une vocation sociale. « ...comme le dit Rawls, la justice doit être la première vertu des institutions sociales » (Spitz, 2011, p. 56). Il y a toutefois un complément nécessaire, qui de l'avis de Jean-Fabien Spitz, n'a pas été pris en compte par Rawls : « ...la justice en tant que vertu individuelle » (Spitz, 2011, p. 61).

Tous les citoyens (gouvernants et gouvernés) doivent travailler pour une société plus juste. Les citoyens s'impliquent ainsi, aussi bien individuellement qu'à travers des regroupements. L'action citoyenne tient une place déterminante dans les sociétés démocratiques. « ...sans les associations de citoyens, presque rien n'arriverait pour moraliser la vie publique et aller vers le bien commun » (Testart, 2015, p. 35). La citoyenneté constitue un des grands chantiers des temps actuels. L'on a l'impression que les regards sont souvent tournés exclusivement vers les institutions et les gouvernants. Ceci interpelle aussi les associations de la société civile qui, en se consacrant à la formation des citoyens, se limitent parfois à un aspect dont la finalité est la revendication : « ...apprendre au citoyen à identifier ses intérêts et à s'organiser pour les défendre » (Abéga, 2007, p. 12).

L'on devrait aussi former le citoyen en l'incitant à participer au bien commun. L'analyse globale du cas typique que nous avons analysé (le *ngoun* chez les bamoun), permet entre autres de souligner le rôle et l'apport du citoyen. Le *ngoun* est aussi le moment où les uns et les autres apportent les fruits agro-pastoraux, afin que le roi puisse mesurer la santé économique de son royaume, et exercer la fonction de redistribution et de régulation. Les membres du peuple n'attendent donc pas seulement le moment où ils devront juger le roi ; ils tiennent à contribuer au rayonnement du royaume.

Dans plusieurs pays, notamment en Afrique, l'on revient sans cesse sur la nécessité de la transition, de la révision des codes électoraux, des élections transparentes... Sans remettre en question ces différents points, l'on dirait que ce qui est fondamental est souvent ignoré. Ce d'autant plus que tous les acteurs, au départ, sont des citoyens. En effet, l'éducation de tout le peuple constitue une étape déterminante. Au-delà du fait qu'elle éclaire l'intelligence :

[...] l'éducation implique aussi que la société civile, donc le peuple, prenne ses responsabilités aux niveaux les plus simples où elle peut agir...si nos démocraties encourageaient les initiatives à la base... elles permettraient de lutter contre l'idée que tout dépend... d'une élite lointaine ou méprisante ; elles feraient comprendre au peuple que la démocratie ne passe pas seulement par des représentants, mais que chaque citoyen peut et doit être actif. (Valadier, 2018, p. 52)

Il est donc évident que : « Sans le soutien de citoyens convenablement éduqués, aucune démocratie ne peut être stable » (Nussbaum, 2010, p. 19).

Tout en soulignant le caractère déterminant de l'éducation, il y a un préalable nécessaire : les dispositions des citoyens. Celles-ci doivent rejoindre l'idée de solidarité. L'on évoquerait ici le concept d'*ubuntu*, ayant son origine en Afrique du Sud, et ses similitudes dans le reste de l'Afrique subsaharienne. La solidarité y constitue, non pas une option, mais le fondement de l'existence : « Je suis parce que nous sommes ». Il y a là une interconnexion qui oriente l'action de chacun. Il conviendrait bien d'intégrer les deux sens de l'*ubuntu* : la qualité morale et l'interconnexion. (Cf. Gade, 2012, p. 487) Voilà ce qui peut soutenir et consolider la démocratie. L'on pourrait ainsi faire usage d'un néologisme, pour dire qu'il devrait finalement être question de l'*ubuntucratie*. Le « *kratos* » ne renvoie pas ici à l'exercice du pouvoir politique, mais aux principes éthiques qui stimulent chaque citoyen. L'accent est plus mis sur le pouvoir social que sur le pouvoir politique.

Cette idée peut être élargie et proposée, au-delà du cadre de l'Afrique. Jacques Testart reconnaît d'ailleurs que « la solidarité est le meilleur ciment de l'humanité » (Testart, 2015, p. 42). L'on devrait alors opter pour des identités inclusives, de telle sorte que l'on puisse toujours retrouver un « point de rencontre », malgré la diversité. L'on reste parfois enfermé dans la logique du combat.

L'on a finalement l'impression que, pour les acteurs politiques, le parti se trouve au-dessus de la République. Pourtant, chaque entité sociale, qu'il s'agisse de la famille, du parti politique, ou de toute autre regroupement, devrait se constituer en école citoyenne et républicaine.

Conclusion

Notre préoccupation majeure a consisté à proposer une refondation de la démocratie, pour la sortir de la crise, après qu'elle ait été célébrée et vantée pendant longtemps, comme un système conduisant à l'émancipation et à la stabilité du peuple. Nous avons d'abord relevé quelques préalables épistémiques, question d'indiquer la voie que devrait désormais emprunter le débat démocratique. Il n'est plus question de dire ce qu'est la démocratie et de se livrer à un arbitrage qui contribuerait à dénigrer les autres expériences et approches. Il s'agit de reconnaître les faiblesses et failles de la démocratie, afin de la réviser et de préserver l'aura qu'elle a eue antérieurement. L'analyse du rituel du « *nguon* » chez les bamoun du Cameroun, a permis de reconnaître une tradition démocratique, on dirait, plus solide que celle dite moderne.

Dans cette dernière, l'accent est mis sur la juridiction, les échéances, et les droits des citoyens. Ce qui en ressort c'est l'agitation, les contestations, et la désagrégation du peuple. Pourrait-on parler du pouvoir du peuple, quand le peuple n'existe pas ? Il est important de consolider le lien unissant chaque citoyen aux autres et à l'ensemble. La démocratie ne doit plus reposer essentiellement sur les dispositions juridiques et les droits du citoyen, mais sur le lien commun. D'où l'évocation de la solidarité, étayée à travers le concept de l'*ubuntu* : « je suis parce que nous sommes ». Le corps politique devrait ainsi être perçu « ...comme une famille élargie » (Walzer, 1997, p. 125). C'est cela qui amène le citoyen à devenir « sujet » et à contribuer au bien de l'ensemble. Ainsi, les questions et défis

sociaux font appel à la responsabilité de tous : gouvernants et gouvernés. Il est finalement question d'opérer une transition : du système démocratique à la culture démocratique. Le premier conduit aux confrontations et à la victoire de quelques-uns, tandis que le second suscite un élan collectif et la victoire du peuple tout entier.

Les problèmes de la démocratie contemporaine sont souvent posés en ces termes : les faillites de la démocratie représentative, et les limites de la démocratie participative. Nous voulons réhabiliter la

démocratie participative, mais en lui donnant une nouvelle connotation. Il ne s'agit plus, d'abord et simplement de participer à la prise de décision, mais de contribuer au bien de l'ensemble. L'accent n'est donc pas mis sur le pouvoir politique, objet de convoitises et d'instrumentalisations diverses, mais sur le pouvoir social que tous les citoyens partagent. C'est cela la démocratie. Ainsi, on peut « soigner la crise de la démocratie par la démocratie » (Glucksmann, 2018, p. 177), c'est-à-dire l'implication active de tout le peuple.

Bibliographie

- ABEGA, S.C. (2007). *Le retour de la société civile en Afrique*, Yaoundé, Presses de l'Ucac.
- BIDIMA, J-G. (2000). « Le corps, la cour et l'espace public », *Politique africaine* N° 77.
- BRAND, Ph. (1980). *Le suffrage universel contre la démocratie*, Paris, Presses universitaires de France.
- BRÉCHON, P. (2019) « Les valeurs des français en tendances : plus de liberté pour soi, plus d'exigences dans la sphère collective », *Futuribles* N ° 431.
- CESSOU, S. (2012). « L'Afrique du Sud, une jeune démocratie en crise », *Etudes* Tome 418, N° 3, 4183,
- CRAZEL, Y. (1998). « L'acte de vote en Afrique du Sud. Remarques à partir des premières élections démocratiques d'Avril 1994 », *Politique africaine* N° 69.
- DAHL, R. (1998) *De la démocratie*, Paris, Nouveaux horizons.
- DELEVOYE, J-P. (2017). « Crise ou renouveau de la démocratie », *Futuribles* N° 417.
- DESSINGA, G.K. (2017). *Nouvelles perspectives de la démocratie en Afrique : freins, défis et opportunités*, Saint Denis, Mon petit Editeur, 2017.
- DUHAMEL, O. (1993) *Les démocraties. Régimes, histoire, exigences*, Paris, Seuil, « Science politique ».
- GADÉ, Ch. (2012) «What is Ubuntu? Different Interpretations among South Africans of African Descent», *South African Journal, Philos*, 31(3).
- GLUCKSMANN, R. (2018). *Les enfants du vide : De l'impasse individualiste au réveil citoyen*, Paris, Allary Editions.
- GOUGBÈMON, S. et al. (2014). *Vers une démocratie interculturelle en Afrique ?*, Lyon, Chronique sociale.
- GUÈYE, B., « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs* N° 129.
- LEGAULT, G.A, A. Rada-Donath (dir.) (1999), *Ethique de société. L'éthique dans les sociétés démocratiques avancées*, Sherbrooke, Gérald Guy Caza.
- NUSSBAUM, M. (2010). *Les émotions démocratiques : comment former le citoyen du XXIe siècle ?* Paris, Nouveaux horizons.
- OKAMBA, E. (1994). « Le processus d'acculturation en Afrique. Les vertus de la palabre locale au service de l'entreprise », *Cahiers des sciences humaines*, N° 30 (4) 1994.
- OTAYEK, R. (1998). « Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifique pertinent », *Politique africaine* N °69.

QUANTIN, P. (2009). « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs* N° 129.

SPITZ, J-F. (2011). « John Rawls et la question de la justice sociale », *Etudes* Tome 414, n° 1 (4141).

TESTART, J. (2015). *L'humanité au pouvoir : comment les citoyens peuvent décider du bien commun*, Paris, Seuil.

TOURAINÉ, A. (1994). *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Arthème Fayard.

VALADIER, P. (2018). « Les populismes et l'appel au peuple », *Etudes* N° 4254.

WALZER, M. (1997) « Communauté, citoyenneté et jouissance des droits », *Esprit* 230-231.